

No 3, avril 2007

Numéro spécial fausses accusations

Pour écrire à Paroles
d'hommes ou pour demander
un ancien numéro:
paroles.dhommes@yahoo.fr

Paroles d'hommes

Magazine électronique d'information hoministe



Toutes les 52 minutes, un homme est brisé à vie par une fausse accusation

Chiffres du Québec: sur 15'000 hommes accusés de viol, abus ou violence par une femme, 10'000 sont innocentés ou relaxés après une longue enquête et/ou un procès. La victime, même innocentée, restera marquée à vie, ayant perdu honneur, argent, travail, enfants.

**Les fausses accusations: un viol moral,
une violence systémique contre les hommes**



L'association Fathers for Justice cite les chiffres suivants: «Au Québec, 16 458 crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal ont été rapportés à la police en 2003. Ces crimes ont fait 13 840 victimes féminines (84 %) et 2618 victimes masculines (16 %). Source : DUC 2 (En 2003, le DUC 2 couvrait 95 % du volume provincial de criminalité) »

Or les 16 458 crimes qu'on relate réfèrent en fait au nombre d'accusation portée (tous sexes confondu), et non au nombre de victimes.

On sait que seulement 4000 de ces 16 458 accusations aboutissent à une condamnation, souvent injuste d'autre part.

Voir le site Father4Justice: http://fathers-4-justice.ca/portail/index.php?option=com_wrapper&Itemid=74

Une hystérie anti-hommes

Depuis une dizaine d'années, les fausses accusations sont devenues une arme privilégiée pour casser de l'homme à coup sûr. L'air du temps est misandre. Contre les hommes, la parole des fausses accusatrices est crue à priori, comme le disait dans une interview la juge d'instruction Tombesimumenthaler à Genève il y a quelques années. La parole des enfants accusateurs aussi, manipulés ou non, parmi lesquels on trouve surtout des jeunes filles. La parole des hommes est systématiquement suspectée, voire déniée. Dans cette époque de surenchère de chiffres, on peut dire n'importe quoi et son contraire. Les chiffres sur le viol en sont un exemple. "Les Chiennes de garde", association féministe radicale, cite en date du 27 octobre 2001 les résul-

tats de l'enquête de l'ENVEFF sur la violence envers les femmes (extrait):

“L'Enquête sur les violences faites aux femmes en France (ENVEFF) fait apparaître qu'une femme sur trois au cours de sa vie a été victime de viol, violences ou agression sexuelle (3). On estime que le nombre de viols en France se monte à environ 48 000 par an.”

Référence: http://www.chiennesdegarde.org/article.php?id_article=89.

50% à 80% de fausses accusations

Or que disent les statistiques en France? Nombre de viols déclarés: 1998: 7828 - condamnations: 1636; 2000: 8458 - condamnations: 1623; 2001: 9574 - condamnations: 1656. Soit environ 3% des 48'000 viols prétendus par les Chiennes de garde. 48'000, soit 30 fois plus que les viols déclarés. Est-ce bien réaliste?

On constate aussi que seuls 20% des viols déclarés aboutissent à une condamnation, soit 80% d'acquittements ou de classements sans suite. Que deviennent ces 80% de plaintes restantes? Certes, il peut être difficile pour une femme de prouver les faits. Comme pour les hommes maltraités! Par contre, on connaît déjà le taux officiel des fausses plaintes dans certains pays. Les USA sont visiblement en tête des fausses accusations: environ 50% de plaintes ont été démontrées fausses, ou bien l'accusatrice a avoué son men-

songe. Pour les autres plaintes: celles qui sont non fondées et aboutissent à l'acquittement ne figurent pas dans ce taux; on peut donc estimer à beaucoup plus le nombre de plaintes fausses et/ou sans fondement! (Référence: "Kanin, Eugene J., Ph.D. "False Rape Allegations." Archives of Sexual Behavior, Vol. 23, No. 1 (1994), pp 81-92"). Au Québec, selon les chiffres de **Fathers4justice**, il y aurait environ 70% d'accusations fausses (voir plus haut). Et les criminelles qui commettent de tels actes ne sont quasiment jamais poursuivies, même après avoir brisé sans scrupule la vie d'un homme. L'article ci-contre n'en est que l'une des trop nombreuses illustrations. Des femmes peuvent aussi être victimes de fausses accusations, et nous les soutenons. Toutefois ce genre de criminalité est utilisée essentiellement contre des hommes.

Justice sexiste

La justice se moque des hommes. La justice ne se respecte plus elle-même. La justice fait de l'outrage à citoyen, dans cette disproportion entre ce qu'elle a fait subir à cet homme et sa mansuétude envers la criminelle. Le message est clair: les fausses accusatrices ne risquent rien, elles sont protégées par les juges. Et ce n'est pas une exception.

Citons aussi ces quelques brèves fournies par un journaliste canadien, Pierre Richard, dans le Journal de Montréal (25/07/2006):

Le syndrome de la femme battue est un argument de poids devant les tribunaux québécois. À Québec, le 22 septembre 1995, Micheline Vaillancourt abat son mari Raymond Naud qui fait une sieste. Reconnue coupable de meurtre au deuxième degré, elle est plus tard acquittée.

Dans le district judiciaire de Gatineau, Rita Graveline abat son mari Michael Graveline alors qu'il dormait. Elle est acquittée. On a fait allusion au syndrome de la femme battue. Mais la Cour d'appel ordonne un nouveau procès.

En Abitibi, en 2002, Sandra Stawdinger est acquittée d'une accusation de meurtre sur la personne de Michel Marois. La poursuite a décidé de porter la cause en appel. L'appel a été refusé.

Il y a un mois, Christine Brousseau a obtenu un nouveau procès pour voies de fait graves. Elle avait ébouillanté son conjoint avec de l'huile et l'avait poignardé. Elle a été acquittée de tentative de meurtre.

phrichard@journalmtl.com

Ce ne sont en l'occurrence pas des fausses accusations, mais des meurtres, et même dans ce cas la justice trouve des excuses aux femmes criminelles.

Il y a maintenant clairement 2 poids et 2 mesures dans la justice, en Europe et en Amérique du Nord: une justice pour les femmes, douce, laxiste, qui excuse tout et absout les crimes, et une justice pour les hommes, dure,

Du "Progrès" de Lyon, 15 mars 07:

Encore une fausse accusation blanchie par les juges.

↑ 23

>> TRIBUNAL DE VIENNE

Elle l'avait dénoncé pour des faits de viols

L'ISLE-D'ABEAU. En 1999, il avait été accusé de viol par son ex-compagne, qui demeure L'Isle-d'Abeau. Il avait été détenu près d'un mois avant d'être acquitté par la cour d'assises. Depuis, il avait porté plainte pour dénonciation calomnieuse contre son ancienne amie. À la fin du mois de janvier, elle devait comparaître devant le tribunal correctionnel de Vienne sur assignation directe de son ex-compagnon. La jeune femme ne s'était pas déplacée; elle était seulement représentée par son avocat. Celui-ci avait fait entendre que depuis l'acquittement du plaignant, sa cliente vivait un calvaire et qu'elle avait même fait une tentative de suicide. Pour le conseil de la jeune femme, malgré le verdict de la cour d'assises, il y avait bien eu viol par le passé. « On a parlé de relations consenties; or ces deux-là étaient séparés depuis trois ans » avançait-il, avant de demander une dispense de peine. Le conseil de l'ancien compagnon, quant à lui, avait mis l'accent sur des précédents de nature mythomane relevés chez la jeune femme. Selon lui, les relations sexuelles entre son client et la prévenue étaient bien consenties. En fait, l'ancien concubin avançait face au tribunal que la jeune femme avait agi de la sorte, afin de faire échec au droit de visite sur sa fille. Il réclamait donc 15 000 euro de dommages et intérêts. Le jugement avait été mis en délibéré. Il a été rendu mardi par les juges viennois qui ont relaxé la jeune femme des faits de dénonciation calomnieuse.

Georges Aubry

intransigeante, aveugle, qui se moque de la présomption d'innocence et met en prison des dizaines de milliers d'innocents.

Il paraît que le féminisme veut l'égalité? On ne l'entend pas sur ce sujet. Et pour cause: c'est bien la stratégie de ce féminisme extrémiste anti-homme que d'obtenir une justice à deux vitesses. Les femmes qui accusent ou tuent le font en légitime défense! Une bien curieuse vision du droit: une vision sexiste, tout simplement.

Les cibles

Les fausses accusations se sont d'abord répandues contre les pères en situation de divorce. Cibles de choix, puisqu'à la clé il y a la garde exclusive des enfants par la mère et l'élimination durable voire définitive du père. L'estimation d'avocats et d'anciens policiers est de 70% à 80% de fausses accusations. Depuis 30 ans, la justice n'a pas changé: dès qu'une mère accuse, le père est cassé, les enfants lui sont retirés, sans aucune réelle vérification.

Ces juges incompétents et partiaux, ces mères au comportement de délinquantes, réalisent-ils les dégâts qu'il font pour

toute la vie chez ces enfants-otages, ces enfants-prétextes? La justice est mal placée pour invoquer le bien des enfants: elle l'utilise comme un leurre pour casser de l'homme. Pendant longtemps, les pères faussement accusés se taisaient, accablés, méprisés par le système judiciaire et la protection de l'enfance. Combien d'innocents ont été mis en prison? Difficile à estimer. Beaucoup, probablement.

En France, la liste des hommes faussement accusés s'est considérablement allongée grâce à Ségolène Royal, qui a fait envoyer des centaines de professeurs innocents en prison entre 1997 et 2002. (73% de fausses accusations selon la mutuelle enseignante Autonome de solidarité. Lire: L'école du soupçon, de Marie-Monique Robin, Ed. La Découverte, et voir le site:http://jamac.ouvaton.org/collectif_jamac.htm).

Puis cette délinquance pénale a occupé le terrain des relations de couple. Les fausses accusations sont maintenant très répandues dans toutes les cours de justice occidentales. Comme les juges croient les femmes *a priori*, la cause des hommes est bafouée allègrement par l'institution même qui est tenue de protéger les valeurs démocratiques.

Comment est-ce possible?

L'acharnement anti-hommes actuel se nourrit en partie d'une culpabilisation des hommes par rapport aux femmes. Celles-ci ont été exclues de la vie sociale et économique par le Code Napoléon, qui a influencé toute l'Europe pendant 150 ans. Beaucoup d'hommes s'en sentent encore coupables. Les idéologues misandres se sont engouffrés dans cette culpabilité. «*Tous les hommes sont des violeurs*», slogan déjà ancien, a laissé des traces. La théologie misandre a trouvé là un bon créneau, produisant les théories de genres selon lesquelles toute violence est masculine, même celle exercée par des femmes. Cela nourrit la guerre des sexes, laquelle guerre rapporte beaucoup aux organisations misandres (par exemple, plus de 500 millions de dollars canadiens par année rien qu'au Québec).

Mais comment une femme peut-elle prendre un tel risque,

puisque'une fausse accusation est un délit pénal grave?

1. Certaines sont facilement prêtes à passer à l'acte. Tous les délinquants et criminels prennent des risques: pourquoi en serait-il autrement ici?

2. Ces fausses accusatrices savent bien que les tribunaux leur donnent raison *a priori*. De plus, dans ce genre d'affaire l'accusatrice n'a aucune preuve à apporter sauf sa parole. L'inversion systématique du fardeau de la preuve, le déni de la présomption d'innocence, obligent l'homme à apporter les preuves contraires aux accusations. On en est comme aux pires moments de l'inquisition ou du nazisme: il suffisait que n'importe qui dénonce pour que le suspect soit condamné.

3. Le féminisme victimaire et anti-homme entretient dans le public et auprès des médias et des tribunaux l'idée que les femmes sont toujours victimes, avec des chiffres surréalistes que personne ne vérifie. Les groupes qui se réclament de ce féminisme font leurs affaires en entretenant une psychose sociale sur ce thème.

4. Des avocates coachent leurs clientes pour les faire gagner même dans des dossiers vides. Elles leur apprennent les mots qu'il faut dire, les attitudes qui feront mouche à tous coups auprès de juges pour qui le discernement et l'analyse des dossiers sont des notions étrangères.

5. Les experts sont généralement crédules, vérifient très peu les dires des accusatrices, et rendent régulièrement des conclusions en leur faveur. Beaucoup de ces délinquantes ont préparé leur porte de sortie, au cas où cela tournerait mal pour elle: la folie, le trouble de la responsabilité, l'irresponsabilité, que les tribunaux leur accordent facilement dans leur grande mansuétude sexiste. Cela pose la question de savoir si les femmes sont un genre moins fiable que les hommes... En réalité, il s'agit d'une stratégie mise en place par les idéologues misandres.

En Suisse, nous avons connu il y a quelques années l'affaire Borer. Thomas Borer était ambassadeur de Suisse à Berlin. Accusé de viol, il a du quitter ses fonctions. Son accusatrice a touché 60'000.- CHF pour des interviews, et aurait reconnu son mensonge des années plus tard.

Les fausses accusations sont donc devenues une arme de choix dans la guerre faite aux hommes. Une arme qui détruit pour très longtemps, parfois pour le reste de la vie, et qui peut mener au suicide celui qui la subit.

Les hoministes proposent

Dans le point 9 de leur Manifeste, les hoministes « demandent que soient reconnues et combattues les violences contre les hommes, comme le sont les violences contre les femmes ». Dans le domaine des fausses accusations, ils prônent les mesures éducatives, sociales ou législatives suivantes :

La charia en Europe?

Une juge allemande a débouté une marocaine victime de violence conjugale. Son mari la frappait régulièrement, même devant les policiers qui ont fait un rapport (*presse du 22 mars 2007*).

Qu'a décidé cette juge? Que le Coran autorisait les hommes à corriger leur femme, que c'était leur culture, donc que c'était normal...

Heureusement un juge fédéral a dessaisi cette juge du dossier. Car la brèche ouverte est très dangereuse: non seulement cette juge légitimait la violence conjugale, mais on peut imaginer un couple exciser sa fille et rester impuni sous prétexte que c'est «leur culture». En antisexistes conséquents, nous sommes attentifs à dénoncer toutes les violences, quel que soit le sexe des victimes.

- dans le cadre scolaire, introduction de programmes contre les représentations sexistes des hommes (comme individus potentiellement violents, abuseurs sexuels, pédophiles, etc), en complément aux programmes contre les représentations sexistes des femmes;
- en cas d'accusations d'élèves mineurs contre des enseignants, audition des premiers par des spécialistes de la parole de l'enfant avant toute mesure administrative (ce qui suppose, en France, l'abrogation de la circulaire Ségolène Royal de 1997);
- formation du personnel judiciaire à la déconstruction de ces représentations sexistes, et donc à l'application de la présomption d'innocence aux accusés indépendamment de leur sexe;
- réforme des procédures judiciaires permettant aux victimes d'obtenir une véritable réparation;
- dans le cadre du divorce, retrait automatique de la résidence principale des enfants au parent ayant faussement accusé son conjoint d'abus sur ceux-ci.

DOCUMENTATION

DUPUY, Georges. *Coupable d'être un homme*. VLB, 2000
 BENSUSSAN Paul, RAULT Florence. *La dictature de l'émotion*. Belfond, 2002

ROBIN, Marie-Monique. *L'école du soupçon. La découverte*, 2006

MADEIRA, Virginie. *J'ai menti*. Stock, 2006

KOCHTCHOUK Oleg. *La tendresse suspecte*. Ed. Cabedita, 2002.

GOETELÉN John. *La femme est-elle vraiment l'avenir de l'homme?* Ed. Oser dire. (L'histoire vraie d'une fausse accusation). Site: <http://www.hommecible.com>.

<http://perso.orange.fr/comitedes6> : comité de soutien aux accusés d'Outreau

<http://jamac.ouvaton.org> : JAMAC (enseignants victimes – France)

<http://TousEgautDevantLaLoi.isuisse.com> (soutien à une

Un autre exemple: la juge Cuendet, encore elle...

En 2001 à Genève, un jeune homme de 20 ans fait 11 mois de prison préventive suite à l'accusation de sa copine de 18 ans. Elle affirmait avoir été attachée à des tuyaux de radiateur dans un appartement, dessin à l'appui, et violée pendant 4 jours par son copain et ses amis. L'expert psychiatre l'avait déclarée crédible. Deux premiers avocats commis d'office ne font rien. La troisième constate qu'il n'y a pas eu de perquisition dans les locaux. Elle va chercher les clés à la régie, vérifie que l'appartement est dans l'état où il était au moment des faits, et s'y rend. Surprise: appartement moderne, il n'y a aucun tuyau de radiateur apparent!... Bien sûr, l'instruction bâclée était le fait de la juge d'instruction Isabelle Cuendet. (Source: art. *Tribune de Genève* du 2 octobre 2002, page 26, archives swissdox).

application équitable des procédures judiciaires)
<http://www.mediadar.org/docs/VAWA-A-Culture-of-False-Allegations.pdf>

Voir aussi: <http://www.la-cause-des-hommes.com>
<http://www.parolesdhommes.com>.

où des liens vous mèneront également vers d'autres sources d'information.

Responsables d'édition de Paroles d'hommes:
Yvon Dallaire, John Goetelen, Patrick Guillot.

2 poids, 2 mesures

En France, l'Association contre les Violences Faites aux femmes au Travail milite depuis 2001 pour «la modification du délit de dénonciation calomnieuse». Ce délit, régi par l'article 226-10 du Code pénal, permet, en théorie, quand la justice a conclu à la fausseté d'une accusation, à la victime de faire condamner son accusateur (trice). Dans la pratique, cela ne fonctionne quasiment jamais, comme l'illustre l'article du Progrès ci-dessus. Mais quelques accusatrices, très rares, ont été condamnées dans des cas de fausses accusations de viol portées contre des hommes. Pour l'AVFT, c'est encore trop ! Elles font pression pour faire modifier le texte de façon à ce qu'il devienne totalement inopérant, et qu'aucun homme n'obtienne plus jamais réparation. A lire pour le croire: http://www.avft.org/rubrique.php?id_rubrique=71

Johnny et les autres

La presse a beaucoup parlé de la plainte pour viol déposée contre Johnny Halliday, il y a quelques années. Mais elle a très peu parlé du **non-lieu** clair et définitif dont il a bénéficié. Au fait, qu'advient-il de son agresseuse?

Aujourd'hui, c'est le chanteur Ridan, lauréat des Victoires de la musique en 2005, d'être l'objet d'une plainte de ce type. Qui est le prochain sur la liste?

Ségolène Royal: le (mas)sacre des hommes

Madame Royal utilise le communautarisme féministe dès qu'elle est à court d'arguments politiques. Elle représente un danger bien réel pour les hommes.

Dans ses propositions, elle veut faire passer une loi plus dure sur les violences conjugales. Elle veut que les plaintes de femmes soient mieux prises en compte. Quand on sait qu'elle sont quasiment toujours prises en compte et que l'on croit les femmes a priori, il y aura encore plus d'hommes innocents accusés, avec une défense qui deviendra de plus en plus problématique. Le problème est que son projet ne concerne que les femmes victimes, et qu'elle nie implicitement que des hommes soient aussi victimes, relayant ainsi le discours le plus doctrinaire du féminisme radical. Electoralisme oblige. Elle veut aussi créer un délit de violence psychologique: là, on devrait voir beaucoup de femmes sur le banc des accusés, pour autant toutefois que les hommes posent des plaintes. Hélas, les juges seront coachés pour croire les femmes et douter des hommes, comme d'habitude.

Danger: si la dogmatique Madame Royal devient présidente, le massacre social et judiciaire des hommes s'amplifiera.